

Conseil Municipal du 22 mars 2019

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER

Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier de Lanmeur

ABSENT : Guillaume GERARD, Jean Paul MORVAN excusés, Aurélien LE GUILCHER

Le conseil municipal s'est réuni à 17 heures 00 pour examiner les comptes de l'année passée et voter celui de cette année sous la présidence de Michèle BEUZIT, Maire et en présence de Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier.

COMPTES DE GESTION 2018

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (adoptés à l'unanimité)

Commune :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 308 732,00 € et les recettes à 306 343,81 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 2 388,19 € à ajouter au report positif de 2017 (74 305,03 €), soit le cumul : excédent de 71 916,84 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 60 905,61 € et les recettes à 152 801,93 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 91 896,32 € à ajouter au report négatif de 2017 (130 761,82 €), soit le cumul : déficit de 38 865,50 €.

Commerce :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 4 384,65 € et les recettes à 3 268,00 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 1 116,65 €

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 22 007,63 € et les recettes à 25 524,19 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 3 516,56 € à ajouter au report négatif de 2017 (1 349,98 €) soit le cumul : excédent de 2 166,58 €.

Lotissement :

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 0,00 € et les recettes à 0,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 0,00 € à ajouter au report positif de 2017 (5 031,38 €) soit le cumul : excédent de 5 031,38 €.

En section d'investissement : les dépenses et les recettes s'élèvent à 0,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 0,00 € à ajouter au report positif de 2017 (10 171,62 €) soit le cumul : excédent de 10 171,62 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Budget Commune :

Excédent de 71 916,84 €

Affectation de la somme de 38 865,50 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068),

Affectation de la somme de 33 051,34 € en report à la section de fonctionnement en recette.

Budget Commerce :

Déficit de 1 116,65 €

Affectation de la somme de 1 116,65 € en report à la section de fonctionnement en dépenses.

Budget Lotissement

Excédent : 5 031,38 €

Affectation de la somme de 5 031,38 € en report à la section de fonctionnement en recette.

BUDGETS 2019 (adoptés à l'unanimité)

Commune :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 319 036,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 775 504,00 €

Lotissement :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 30 932,38 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 20 552,00 €

Commerce :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 488,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 19 825,00 €

TAUX D'IMPOSITIONS

Les élus décident de ne pas augmenter les taux d'impositions qui restent les suivants :

Taxe Habitation	13,10 %
Taxe Foncier Bâti	18,99 %
Taxe Foncier non Bâti	40,00 %

Ces impôts rapporteront un produit de 107 719 €.

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Les principaux investissements pour l'année 2019 sont :

Aménagements des espaces publics :

Etudes Cabinet DCI Environnement, reste à payer 14 581 €
et une provision pour travaux de 640 117 € (les travaux vont débuter le 1^{er} avril)

Extension du réseau éclairage public : Abords de l'église, liaison vers l'impasse de Pors an Touch, rue Ber et Impasse du puits pour 16 349,31 € HT

En recettes : la commune a obtenu une subvention du FSIL pour 80 000 € et du DETR pour 80 000 €, une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du programme Patrimoine et cadre de vie pour 75 000 €, en attente d'une subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police.

La participation du conseil départemental pour les aménagements sur la RD 9 est fixée à 55 % du montant des travaux HT.

Programme Voirie 2019 :

Route de la Boissière, accès à l'atelier communal, suppression du ralentisseur à l'entrée du bourg Rue alphonse razer (sur la route départementale n° 9).

Achat d'une remorque bois 750 kg marque LIDER, coût 1 029 € TTC achetée auprès des Ets HAMON Plouigneau.

Travaux de restauration des registres d'état civil pour 1 500 € TTC